

2011_B039

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Equipements sportifs - Construction de la piscine Virginie Dedieu à Fuveau - Approbation de l'avenant au marché d'OPC prolongeant la durée de la mission

Le 10 février 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyriscard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 février 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à PIN Jacky - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à BONFILLON Jean - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - TURCAN Jean-Louis, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 FEVRIER 2011

Rapporteur : Monsieur Jacky PIN

**Objet : Sports - Equipements Sportifs - Construction de la piscine
Virginie DEDIEU à Fuveau - Approbation de l'avenant au marché
d'OPC prolongeant la durée de la mission
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

En date du 25 juin 2004 le conseil communautaire décidait la construction de la 1ère piscine intercommunale sur la commune de Fuveau, dont les travaux ont été lancés en juin 2009. Les travaux atteignent aujourd'hui leur dernière phase et dans le cadre de leur avancement un avenant au marché d'Ordonnancement Pilotage Coordination N°1J07M17 se révèle aujourd'hui nécessaire pour accompagner la prolongation du marché relatif au gros œuvre - maçonneries déjà prolongé.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché d'Ordonnancement Pilotage Coordination de la construction de la piscine Virginie Dedieu à Fuveau.

Par ailleurs, le présent marché ayant été lancé selon la procédure adaptée, il n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Il convient également de signaler que compte tenu de l'avancement actuel de l'exécution le montant de cet avenant est inclus dans le montant total de l'Autorisation de Programme au titre des aléas et imprévus.

Dans le cadre de ses compétences, la CPA a entrepris la construction de la piscine Virginie Dedieu à Fuveau, par la passation de 18 marchés de travaux allotis dont l'exécution globale devait durer 18 mois compris préparation de chantier.

Par délibération n° 2010_B016 du 4 février 2010, la CPA modifiait par voie d'avenant le marché de l'entreprise en charge du lot Gros-œuvre Maçonneries en prolongeant notamment la durée d'exécution de deux mois.

La durée globale d'exécution du chantier étant en conséquence également prolongée de deux mois, il convient aujourd'hui de répercuter cette prolongation sur la mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination du chantier confiée à la société COBAT.

Objet de l'avenant

Le présent avenant qui vous est présenté a pour objet de prolonger de deux mois la mission d'OPC.

Cette prolongation implique un coût supplémentaire de 5 120,00 € HT .

Par conséquent, le montant initial du marché étant de 49 280,00 € HT, le présent avenant entraîne une hausse du montant global du marché de 10,3% par rapport au montant initial.

Le nouveau montant du marché est donc de 54 400,00 € HT soit 65 062,40 € TTC.

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2006_A017 du Conseil de Communauté en date du 6 février 2006 mettant en place de l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement de l'opération;

VU la délibération n° 2008_A116 du Conseil du 12 décembre 2008 approuvant la révision de l'autorisation de programme de l'opération ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil de Communauté en date du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil de Communauté au Bureau ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°Ordonnancement Pilotage Coordination N°1J07M17 pour la construction de la piscine intercommunale Virginie Dedieu ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de la Communauté, nature 2031, fonction 413, opération 428, AP/CP DI 428 AP.

**CONSTRUCTION DE LA PISCINE VIRGINIE DEDIEU
ORDONNANCEMENT - PILOTAGE - COORDINATION**

MARCHE N°1J 07 M 17

AVENANT N° 1

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

OPC
COBAT INGENIERIE
Espace DUO
453 Chemin de la Farlède
83500 LA SEYNE SUR MER

AVENANT N° 1 AU OPC N°1J 07 M 17

Marché initial à procédure adaptée en date du 21 février 2008.

EXPOSE DES MOTIFS

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la phase d'exécution des travaux qui est passée de 16 à 18 mois

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS DES PIECES DU MARCHE

L'article 1.3 de l'acte d'engagement est modifié par ajout la mention suivante : la durée d'exécution des travaux est passée à 16 mois hors préparation de chantier.

L'article 5.1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire, il s'établit comme il suit :

Montant HT	TVA (19,6%)	Montant TTC (en chiffres)
54 400,00	10 662,40	65 062,40
Montant TTC en lettres : Soixante cinq mille euros et quarante centimes.		

ARTICLE 3 : CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire renonce à toutes les réclamations ultérieures ou recours qui pourraient résulter de l'application du présent avenant.

ARTICLE 4 : VALIDITE

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de sa notification au titulaire par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 : AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à _____, le _____

Fait à Aix en Provence, le _____

Pour le titulaire

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux sports

Jacky PIN

2011_B039

~~OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Equipements sportifs - Construction de la piscine Virginie Dedieu à Fuveau - Approbation de l'avenant au marché d'OPC prolongeant la durée de la mission~~

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **22 FEV. 2011**